



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

P R E A V I S M U N I C I P A L n ° 2 0 1 1 / 0 4

OLLON – Assainissement du pont de Chesselaz



Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

Les expertises menées sur les ponts de la Petite Gryonne et de Rocheprise à Villars ont donné de très mauvais résultats en ce qui concerne les infiltrations et la corrosion des aciers, ce qui a impliqué de gros travaux d'assainissement.

Afin de s'assurer de l'état du pont de Chesselaz qui enjambe la route cantonale Bex - Aigle, la Municipalité a chargé le bureau d'ingénieurs Jean-Daniel Berset SA d'effectuer une expertise de ce dernier.

Cette étude a permis d'identifier les causes ayant conduit à l'apparition de certains désordres et de définir les travaux de réfection à entreprendre afin de préserver la complète utilisation de l'ouvrage et d'assurer sa durabilité.

2. EXAMEN DE L'OUVRAGE

Le pont est composé de quatre poutres préfabriquées précontraintes avec un tablier en béton armé.

L'expertise porte non seulement sur l'état du revêtement des surfaces de circulation du trafic routier, mais également sur l'état du tablier du pont sur la base de simples observations ainsi que de tests ponctuels de carbonatation et de teneurs en chlorures.

Il en ressort que les nombreuses infiltrations, au travers du pont, témoignent d'une absence d'étanchéité et que, dans quelques zones, l'usure de l'enrobé est particulièrement marquée.

L'eau qui s'infiltré est un vecteur important de diffusion d'éléments chimiquement agressifs, tel que le sel de déverglaçage.

L'expertise a également dévoilé quelques problèmes de corrosion des aciers et d'infiltrations au travers du tablier. Les analyses des carottes prélevées sur le pont ont révélé une présence excessive de chlorures.

De plus, deux poutres extérieures ont été heurtées par des véhicules, occasionnant des éclats de béton mettant à nu l'armature.

Les barrières de sécurité métalliques galvanisées sont corrodées et, sur certains tronçons, déboîtées. Elles ne remplissent plus leur fonction et seront remplacées.

3. DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION

Nous proposons d'intervenir en surface pour stopper la migration des chlorures dans le béton. Ceci n'est possible que si les travaux sont entrepris à court terme et qu'une étanchéité soit appliquée sur la chaussée.

Travaux à réaliser :

- Rabotage complet de l'enrobé bitumineux;
- Hydrodémolition du béton du tablier jusqu'aux armatures, profondeur 20 à 30 mm;
- Assainissement général du béton;
- Mise en œuvre d'une étanchéité bitumineuse;
- Mise en œuvre d'un revêtement bitumineux composé d'un enrobé type ACT 22S d'une épaisseur de 6,5 cm et d'un tapis de type AC 11S d'une épaisseur de 3,5 cm.
- *Création d'un trottoir ainsi que d'une bande cyclable et pose de panneaux de limitation de tonnage (si moins de 40 tonnes) et de financer les travaux par un crédit complémentaire à présenter dans le préavis en fin d'année (Amendement du Conseil communal).*

4. CHANTIER ET PLANNING

Considérant la largeur de l'ouvrage, il n'est pas possible de maintenir le trafic sur le pont pendant les travaux. Le transit sera interdit durant environ trois mois. La mise en place d'échafaudages interdira également le transit sur les deux routes d'accès de part et d'autre de la route cantonale.

Les travaux, d'une durée de trois mois environ, débuteront en mai 2011.

5. COUT DES TRAVAUX

Le coût des travaux, établi sur la base de devis, se présente de la manière suivante :

Echafaudage	Fr.	28'000.-
Travaux d'assainissement	Fr.	295'000.-
Revêtement de chaussée	Fr.	37'000.-
Travaux d'étanchéité	Fr.	18'000.-
Barrières	Fr.	75'000.-
Honoraires, frais administratifs	Fr.	65'000.-
Divers et imprévus, ~10%	Fr.	52'000.-
Total HT	Fr.	570'000.-
TVA 8 %	Fr.	45'600.-
Coût total des travaux	Fr.	615'600.-

6. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 25 mars 2011,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2011/04,
- ayant entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement du pont de Chesselaz à Ollon, pour un montant de **Fr. 615'600.-**.
2. de lui **ACCORDER** à cet effet le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté, soit un montant de **Fr. 615'600.-**.
3. d'**AMORTIR** l'investissement net dès la première année qui suit la fin des travaux et cela durant une période de 30 ans, par le compte 430.3310 (routes).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 février 2011.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

Ph. Amevet

Déléguée municipale : Mme L. Perret, Municipale

Ollon, le 11 février 2011 / LP / mpa